



RENFORCEZ VOS COMPÉTENCES DE CADRE

**AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE RÉFÉRENCE
DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

SUIVEZ LE CURSUS DE FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

2024-2025

**Sous la direction scientifique du Dr Marie-Paule Martin-Blachais
Avec les intervenants et formateurs les plus expérimentés (voir p.6)**

**CURSUS DE FORMATION DESTINÉ
AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS
D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE.**

Formation (en présentiel et distanciel) de 205 heures, hors stage pratique, élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

**ORGANISÉ PAR L'ACTION SOCIALE,
ORGANISME DE FORMATION PORTANT
L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**



Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Référente : Florence Barbier. Tel : 01 53 10 24 10
ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les cadres de la protection de l'enfance sont confrontés à une véritable mutation du dispositif de protection de l'enfance. Le contexte législatif et réglementaire évolue constamment, les contraintes organisationnelles s'intensifient et les problématiques familiales se complexifient de plus en plus. Or, parallèlement leur rôle est renforcé par les textes, notamment dans les enjeux cruciaux de continuité du parcours de l'enfant et d'animation du dispositif mis en place. Leurs compétences stratégiques, empathiques et cliniques vont donc devoir tenir compte de ces évolutions.

Nous avons donc conçu un cycle de formation spécifiquement pensé pour les responsables des services concernés et les professionnels en situation d'encadrement. Notre objectif est de mettre l'accent sur le cursus individuel de chaque stagiaire, de privilégier le processus d'échanges et non la simple acquisition de savoirs. Organisée en 3 blocs, dont les deux principaux en présentiel, cette formation d'un total de 205 heures (hors stage pratique), propose des apports théoriques soutenus par des intervenants ayant une expérience approfondie en protection de l'enfance, soit comme chercheurs, soit comme concepteurs de démarches innovantes. Une large part est également accordée au croisement et au partage des pratiques entre stagiaires avec le souci d'un maintien des liens après la formation au travers de la constitution d'un « réseau des anciens de l'école de la protection de l'enfance ».

Notre cursus de formation "Responsable d'équipe en protection de l'enfance" est interactif et porte sur les registres législatifs et réglementaires fondamentaux de la protection de l'enfance, mais aborde aussi la fonction du cadre confronté à des injonctions contradictoires. Il fournit les éléments pour comprendre les nouveaux enjeux familiaux et psycho-dynamiques qui pèsent sur la construction d'un enfant. Enfin, ouvert sur la recherche, il permet aux stagiaires de mieux inscrire leur action dans une dynamique étayée par des travaux reconnus et fiables. Le cursus de formation "Responsable d'équipe en protection de l'enfance" de l'École de la protection de l'enfance répond aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Il est également en conformité avec la Recommandation 7 du Rapport sur la Démarche de Consensus sur les Besoins Fondamentaux de l'Enfant (2017), ainsi qu'avec la Recommandation 11-2017 du Rapport annuel d'activité 2017 du Conseil National de Protection de l'Enfance (2018).

	Décret du 30 juillet 2008	École de la Protection de l'Enfance
Durée de la formation théorique	200 heures	205 heures
Durée du stage pratique	40 heures	40 heures
Durée totale de la formation	240 heures dont 30 heures en commun avec d'autres professionnels	245 heures 205 heures en commun avec d'autres professionnels

PUBLIC : Ce cursus est ouvert aux professionnels de la protection de l'enfance du secteur public ou privé pouvant justifier d'une expérience d'au moins trois ans et/ou d'un diplôme de niveau 6.

PRE-REQUIS : Une connaissance préalable du champ de la protection de l'enfance facilitera l'intégration.

RESULTATS : Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des poste d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.

FORMULE EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL SELON LES BLOCS : Consciente des difficultés du secteur, notamment en termes de ressources humaines, d'organisation du travail, de moyens, mais aussi en réponse aux contraintes écologiques et énergétiques actuelles, la formation se déroule dans un format mixant présentiel (Blocs 1 et 3 à Paris - voir p.11) et distanciel (Bloc 2), en veillant, à travers la qualité de la préparation des jours en distanciel, l'animation des cours à distance, le travail sur des cas pratiques, en sous-groupes par exemple, à ce que le distanciel ne nuise pas à la qualité de la formation et à la dynamique de groupe.

LA FORMATION EST DÉCOUPÉE EN 3 BLOCS

Le Bloc 1 qui se déroule en présentiel à Paris est composé de 7 séminaires thématiques approfondis ou modules se déroulant sur 3 jours représentant 21 heures de formation chacun. Pour un total de 147 heures de formation pour ces 7 modules du bloc 1.

Le bloc 2 qui se déroule en distanciel est composé de 5 séminaires de sensibilisation ciblés, de 6 heures chacun, soit un total de 30 heures de formation pour ces 5 modules du bloc 2.

Le bloc 3 est consacré à l'évaluation des compétences et à la certification. Il se déroule en présentiel durant 4 jours scindés en deux temps au mois de juin, pour un total de 28 heures pour ce bloc 3.

Les blocs 1 et 2 inclut à part égale des apports formatifs de type magistral, des apports formatifs à partir de situations et cas pratiques (parfois en sous-groupe) et des temps d'analyse de pratiques, de méthodologie et de tutorat. Ces séquences doivent permettre de faciliter la production collective et d'apporter à chaque stagiaire les outils méthodologiques nécessaires. Une plateforme numérique de travail dédiée à l'École de la protection de l'enfance permet un accès aux contenus proposés, en dehors des temps de regroupement.

RÉFÉRENTIEL ET OBJECTIFS DE COMPÉTENCES

De manière globale, le cursus proposé qualifie aux compétences suivantes de type niveau 6 :

- Intervention et gestion dans des situations complexes ;
- Élaboration d'hypothèses et stratégies d'actions (au plan fonctionnel) fondées sur ses propres interprétations ;
- Autonomie d'action importante sur un champ d'intervention large mais nettement délimité.

Plus spécifiquement en matière de protection de l'enfance il qualifie et répond aux objectifs de compétences suivants :


- Situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.
- Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille.
- Maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et le cadre législatif et réglementaire.
- Se situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.
- Mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

L'évaluation en vue de la certification sera opérée selon trois critères :

- Contrôle continu des connaissances ;
- Rédaction d'un article (environ 25000 signes) sur un thème transversal ;
- Présentation orale de l'article.

LE STAGE

■ Le stage est rendu obligatoire pour les cadres de la fonction publique territoriale. Il n'est pas nécessaire pour la qualification du cursus. ■ Conformément au décret du 30 juillet 2008, le stage est d'une durée de 40 heures. Il se déroule de manière continue ou discontinue dans une institution participant à la protection de l'enfance autre que celle à laquelle les cadres territoriaux concernés appartiennent. ■ Il doit se dérouler au cours du cursus, c'est-à-dire dans l'année 2024- 2025. ■ Il est laissé sous la responsabilité de l'employeur. ■ Chaque stagiaire a la responsabilité de la recherche de son lieu de stage sur la base d'un projet de stage validé par le comité pédagogique. Le projet de stage est établi sur la base du projet de formation de chaque stagiaire et fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique. ■ Les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas pour les stagiaires ne dépendant pas de la fonction publique.



Cette formation, spécialisée en protection de l'enfance débouche sur la délivrance d'un certificat de compétences acquises délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance, répondant aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

PROGRAMME

Voir aussi liste des intervenants page 6 et calendrier page 7.

BLOC 1

SÉMINAIRES THÉMATIQUES APPROFONDIS

PRESENTIEL

MODULE 1 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : LES FONDAMENTAUX

3 jours - 21 heures

> Le cadre législatif de la protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE... Le dispositif de protection de l'enfance : approche comparative européenne. Les enjeux économiques, politiques, institutionnels et managériaux de cette politique publique.

MODULE 2 BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT ET THEORIE DE L'ATTACHEMENT : LE NOUVEAU PARADIGME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

3 jours - 21 heures

> Présentation des résultats de la démarche de consensus sur «Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance».

> Méta besoin de sécurité et théorie de l'attachement : de quoi parle-t-on ? Définition, articulation des concepts Examen, à partir de cas pratiques de parcours des enjeux et conséquences pour les équipes de terrain et l'encadrement d'une meilleure connaissance de la théorie de l'attachement.

MODULE 3 L'ÉVALUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

3 jours - 21 heures

> Élaborer une stratégie évaluative en protection de l'enfance, apports cliniques et psycho-dynamiques pour l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger. Utiliser un référentiel : à partir de divers exemples dont un focus sur le cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger de la HAS.

MODULE 4 LE TRAVAIL AVEC L'ENFANT, LES FAMILLES, ET LES PROCHES : ENJEUX ET MÉTHODES

3 jours - 21 heures

> De l'évaluation des situations au plan d'aide : finalité et conditions du travail avec les familles. Comment revisiter la place et les ressources de l'environnement de l'enfant ? Tenir compte de l'environnement affectif et des figures d'attachement de l'enfant.

> Regard sur les pratiques à l'international. Identifier ce qui fait « savoir ». Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.

MODULE 5 PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

3 jours - 21 heures

> Les apports des différentes recherches scientifiques et des retours d'expérience des pairs, pour mieux penser les parcours des enfants. Quelles modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours. Quelles implications en termes d'organisation, de pratiques et de postures ?

> L'utilisation des différents outils comme le projet pour l'enfant (PPE) dans la construction des parcours et les modalités de participation des premiers concernés : enfants et familles accompagnés.

MODULE 6 LE RISQUE COMME CONTINUM DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

3 jours - 21 heures

> La fonction d'encadrement : entre prise de risques, contraintes et recherche de sens. Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.

> Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ? Limiter les risques et sécuriser les équipes.

MODULE 7 LE MANAGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE : DE LA CONDUITE DE PROJET À LA GESTION D'UNE ÉQUIPE

3 jours - 21 heures

> Elaboration, gestion et conduite d'un projet.

> Recruter et accompagner un agent/salarié dans son parcours professionnel.

BLOC 2

SÉMINAIRES DE SENSIBILISATION CIBLÉE

DISTANCIEL

MODULE 1 LES 1000 PREMIERS JOURS : Ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements à en tirer .

> Les apports théoriques des principaux scientifiques avec un focus sur les constats et recommandations de la commission sur les 1000 premiers jours présidée par Boris Cyrulnik.

> Les 1000 premiers au regard des besoins fondamentaux de l'enfant. Quelles exigences en ressort-il pour les divers professionnels concernés au regard de la construction du projet de vie de l'enfant, du choix des mesures, de leur suivi et de l'évaluation de leur pertinence.

1 jour - 6 heures

MODULE 2 L'AFFECTION DANS LA RELATION ÉDUCATIVE : quelle sécurité affective à l'aune de la théorie de l'attachement ?

> Que disent les anciens mineurs confiés de leur vécu du placement en particulier sur le plan affectif, sur les relations avec les professionnels qui les ont accompagnés ?

> Que nous apprend la théorie de l'attachement sur les besoins de sécurité affective de l'enfant pour son bon développement, les manifestations et les effets des attachements insécurés.

> Quels enseignements pour les pratiques ? Comment revisiter la relation éducative en tenant compte des besoins des jeunes ? Après la "Bonne distance" la "Juste proximité" ?... Au delà des formules toutes faites, comment laisser plus de place à la spontanéité dans la relation éducative, à l'affection, dans une dimension sécurisante pour l'enfant ?

1 jour - 6 heures

MODULE 3 DROITS ET INTERÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : une responsabilité de tous et de chacun.

> Droits de l'enfant et Intérêt supérieur : de quoi parle-t-on ? Genèse, définitions, mise en regard théorique de ces concepts avec la boussole des besoins fondamentaux de l'enfant.

> En pratique : quelle traduction ? Pourquoi et comment mieux respecter les droits de l'enfant dans les pratiques professionnelles pour évaluer les situations comme pour accompagner au quotidien, y compris dans un contexte complexe ? Comment s'articulent en pratique droits de l'enfant, intérêt supérieur et besoins fondamentaux de l'enfant. Illustrations concrètes, études de cas.

1 jour - 6 heures

MODULE 4 ACCUEIL ET RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS VICTIMES : les principales balises pour mieux les soutenir.

> Les bases de l'accueil de la parole d'un enfant victime qui se dévoile : mise en contexte et définition des périmètres respectifs de l'accueil et du recueil de la parole des enfants victimes - Accueillir la parole d'un enfant qui se confie ou se dévoile: Les attitudes à favoriser / Les attitudes à éviter que l'on soit travailleur social, professeur, acteur éducatif, social, médical, judiciaire, pour le bien être de l'enfant comme pour la suite du processus, ...

> Les bases du recueil de la parole d'un enfant victime lors d'une audition. L'intérêt du recueil de la parole - Le processus du recueil de la parole : dans quel cadre ? avec quelles techniques, quels outils, quelle posture pour l'enquêteur ? L'UAPED : genèse et fonctionnement - Le protocole du NICHD : genèse, structure et décodage - Les points de vigilance pour celui qui recueille la parole et les enseignements à en tirer pour les professionnels qui accompagnent l'enfant en amont et en aval.

1 jour - 6 heures

MODULE 5 TROUBLES DU COMPORTEMENT (ENFANTS EN SOUFFRANCE, PROFESSIONNELS DÉMUNIS)

> Revisiter les pratiques à l'aune des besoins de l'enfant et de l'attachement.

> Troubles du comportement : repères de connaissance et de compréhension des liens entre besoins fondamentaux, insécurité émotionnelle, systèmes d'attachement et troubles du comportement. Présentation d'exemples concrets de professionnels ayant fait évoluer leur pratique à la lumière de la théorie de l'attachement avec des résultats probants, mais aussi d'initiatives de coopération particulièrement abouties pour s'adapter au mieux aux situations les plus complexes.

1 jour - 6 heures - REPLAY

BLOC 3

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET CERTIFICATION

PRÉSENTIEL

> Remise d'un article en lien avec la formation et la fonction de cadre

> Préparation à la certification **2 jours - 14 heures**

> Jury de certification

> Exercices pratiques à l'occasion des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance **2 jours - 14 heures**

HORAIRES

BLOC 1 : Jour 1 mardi : 10 h00-13h00 / 14h00-18h00 - Jour 2 mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30 - Jour 3 jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30

BLOC 2 : 10h00 – 13h00 / 14h00 – 17h00

BLOC 3 : 9h00 – 12h 30 / 14h00 – 17h30

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE DU CURSUS

■ **Directrice scientifique et pédagogique : Dr Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département.



■ **Responsable coordination pédagogique :**
Philippe FABRY, formateur en travail social.

■ **Coordination pédagogique et animation (selon les modules) :**
Catherine CLAVEAU-MILANETTO, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, et **Karine SENGHOR**, organisatrice des Assises nationales de la protection de l'enfance.



INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Liste des intervenants extérieurs et formateurs participant aux différents blocs du cursus

◆ **Thierry ARNOUX**, responsable de Pôle Formations d'encadrement et de management à l'ITES de Brest ◆ **Geneviève AVENARD**, administrateur civil ayant exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur public et associatif, Défenseure des Enfants, adjointe du Défenseur des Droits de 2014 à 2020 ◆ **Fabien BACRO**, maître de conférences HDR en psychologie du développement, titulaire de la chaire EnJeux "Prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être" ◆ **Nicolas BARON**, directeur de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Indre-et-Loire, ancien directeur de la Prévention et de la Protection de l'enfant et de la famille du Département d'Indre-et-Loire ◆ **Flore CAPELIER**, docteure en droit public, membre associé du CERSA, Université Paris 2 Panthéon Assas ◆ **Magalie CARCEL**, conseillère technique de Service social auprès du DASEN d'Ille-et-Vilaine, adjointe au responsable départemental du service social en faveur des élèves (Éducation Nationale), formatrice spécialisée notamment sur la problématique de l'accueil de la parole des enfants victimes ◆ **Gaëlle CASTREC**, chargée de mission à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) ◆ **Isabelle CASALS**, psychologue clinicienne, directrice de la Structure Educative Pédagogique et Thérapeutique de transition (SEPT) "Les Pleiades", Sauvegarde du Rhône ◆ **Catherine CLAVEAU-MILANETTO**, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS ◆ **Muriel CREBASSA**, magistrate, 1ère Vice-présidente et coordonnatrice du Tribunal pour enfants de Versailles ◆ **Emma ETIENNE**, présidente de l'association Speak! ◆ **Priscille GERARDIN**, professeure, psychiatre, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU/CH Rouvray, directrice de l'enseignement du DUI Médecine et santé de l'adolescent ◆ **Christian HAAG**, moniteur-éducateur en foyer départemental d'accueil d'urgence, ancien mineur confié, auteur de "Le murmure des démons" ◆ **Jean-Guy HEMONO**, directeur général de la Sauvegarde 56 ◆ **Ludovic JAMET**, Directeur adjoint Ressources et Développement Direction Enfance Famille du département de Seine-Maritime ◆ **Marie LÉAL-MARTINI**, magistrate ◆ **Mohamed L'HOUSNI**, directeur de l'association RETIS ◆ **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département ◆ **Diodio METRO**, présidente de l'Adepape 95-Repairs 95! ◆ **Cécile PERONNET**, adjudante de gendarmerie, enquêtrice sur les violences intrafamiliales à la brigade de protection des familles de Rennes, formatrice au recueil de la parole ◆ **Laurent PUECH**, fondateur du site www.secretpro.fr ◆ **Dr Anne RAYNAUD**, psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, titulaire d'un diplôme universitaire de psychiatrie périnatale, d'un diplôme universitaire d'Autisme et d'un diplôme universitaire Attachement (concepts et applications, Paris 7).

Sous la direction scientifique du Dr Marie-Paule Martin-Blachais et la responsabilité pédagogique de Philippe Fabry.

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET STRATÉGIQUE

Accueil : Maria Lillo
Tél : 01 53 10 24 10



Secrétariat : Hawa Diallo
Tél : 01 53 10 24 15



E-mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

Direction administrative : Florence Barbier
florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com



Direction générale : Karine senghor
karine.senghor@ecoleprotectionenfance.com

CALENDRIER

12 NOVEMBRE 2024 MATIN	RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE > Rendez-vous : 18 rue de Varenne (USIC) , 75007 Paris - Voir informations pratiques page 11. > Présentation de la formation, de l'équipe pédagogique, présentation des participants et recueil de leurs attentes. En présence de : Florence Barbier, Catherine Claveau-Milanetto, Philippe Fabry, Marie-Paule Martin-Blachais, Karine Senghor.	PRÉSENTIEL
12 NOVEMBRE 2024 APRÈS-MIDI	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : LES FONDAMENTAUX > Le dispositif de protection de l'enfance : approche comparative européenne. > Les enjeux économiques, politiques, institutionnels et managériaux de cette politique publique. Intervenante : Marie-Paule Martin-Blachais. Coordination pédagogique : Philippe Fabry,	PRÉSENTIEL
13 NOVEMBRE 2024	> Le cadre législatif de la protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE... Intervenante: Flore Capelier. Coordination pédagogique : Karine Senghor.	
14 NOVEMBRE 2024	JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 1. Par : Philippe Fabry.	
19 NOVEMBRE 2024	LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT : CE QUI SE JOUE ET LES ENSEIGNEMENTS À EN TIRER > Les apports théoriques des principaux scientifiques sur les 1000 premiers jours de l'enfant > Les 1000 premiers au regard des besoins fondamentaux de l'enfant. Intervenantes : Pr Priscille Gérardin, Dr Marie-Paule Martin-Blachais. Coordination pédagogique : Karine Senghor.	DISTANCIÉL
3 DÉCEMBRE 2024	BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT ET THÉORIE DE L'ATTACHEMENT > Présentation des résultats de la démarche de consensus sur « Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance ». Une démarche indissociable d'une meilleure connaissance et d'un respect plus systématique des droits de l'enfant. Intervenante : Dr Marie-Paule Martin-Blachais. Coordination pédagogique : Karine Senghor.	PRÉSENTIEL
4 DÉCEMBRE 2024	> Méta besoin de sécurité et théorie de l'attachement : de quoi parle-t-on ? Définition, articulation des concepts et cas pratiques Intervenante : Dr Anne Raynaud. Coordination pédagogique : Karine Senghor.	
5 DÉCEMBRE 2024	JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 1. Par : Philippe Fabry.	
12 DÉCEMBRE 2024	L'AFFECTION DANS LA RELATION ÉDUCATIVE : SÉCURITÉ AFFECTIVE ET THÉORIE DE L'ATTACHEMENT > Que disent les anciens mineurs confiés de leur vécu du placement sur le plan affectif ? > Que nous apprend la théorie de l'attachement sur le besoins de sécurité affective de l'enfant ? > Quels enseignements pour les pratiques ? distance" la "Juste proximité" ? Intervenants : Fabien Bacro, Christian Haag. Coordination pédagogique : Karine Senghor.	DISTANCIÉL

L'ÉVALUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

PRÉSENTIEL

21
JANVIER
2025

> Elaborer une stratégie évaluative en protection de l'enfance, apports cliniques et psycho-dynamiques pour l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger.

Intervenante : Isabel Casals. Coordination pédagogique : Catherine Claveau-Milanetto.

22
JANVIER
2025

> Utiliser un référentiel : présentation du référentiel de la Haute Autorité de Santé pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger.

Intervenante : Catherine Claveau-Milanetto. Coordination pédagogique : Karine Senghor.

23
JANVIER
2025

JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 2.

Par : Philippe Fabry.

LE TRAVAIL AVEC L'ENFANT, LES FAMILLES ET LES PROCHES

PRÉSENTIEL

18
FÉVRIER
2025

> De l'évaluation des situations au plan d'aide : finalité et conditions du travail avec les familles. Comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant ? Tenir compte de l'environnement affectif et des figures d'attachement de l'enfant. Regard sur les pratiques à l'international.

Intervenant : Philippe Fabry.

19
FÉVRIER
2025

> Identifier ce qui fait « savoir ». Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.

Intervenants : Gaëlle Castrec*. Coordination pédagogique : Philippe Fabry*.

20
FÉVRIER
2025

JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 3.

Par : Philippe Fabry.

DROITS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : UNE RESPONSABILITÉ DE TOUS ET DE CHACUN

DISTANCIEL

11
MARS
2025

> Droits de l'enfant et Intérêt supérieur : de quoi parle-t-on ? Genèse, définitions, mise en regard théorique de ces concepts avec la boussole des besoins fondamentaux de l'enfant.

> En pratique : quelle traduction ? Pourquoi et comment mieux respecter les droits de l'enfant dans les pratiques professionnelles pour évaluer les situations comme pour accompagner au quotidien ? Comment s'articulent en pratique droits de l'enfant, intérêt supérieur et besoins fondamentaux de l'enfant. Illustrations concrètes, études de cas.

Intervenantes : Geneviève Avenard, Dr Marie-Paule Martin-Blachais. Coordination pédagogique : Karine Senghor.

PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE : ENJEUX ET OUTILS POUR MIEUX LES CONSTRUIRE

PRÉSENTIEL

18
MARS
2025

> Les apports des différentes recherches scientifiques et des retours d'expérience des pairs, pour mieux penser les parcours des enfants accompagnés.

Intervenant : Ludovic Jamet. Coordination pédagogique : Thierry Arnoux.

19
MARS
2025

> Modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours. Quelles implications en termes d'organisation, de pratiques et de postures ? L'utilisation des différents outils comme le projet pour l'enfant (PPE) dans la construction des parcours

Intervenants : Diodio Métro, Nicolas Baron* Coordination pédagogique : Thierry Arnoux.

20
MARS
2025

JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 4.

Par : Philippe Fabry.

LE RISQUE COMME CONTINUM DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

PRÉSENTIEL

15
AVRIL
2025

> La fonction d'encadrement : entre prise de risques, contraintes et recherche de sens.
Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
Intervenante : Muriel Crebassa*. Coordination pédagogique : Philippe Fabry.

16
AVRIL
2025

> Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ? Limiter les risques et sécuriser les équipes
Intervenant : Jean-Guy Hemon. Coordination pédagogique : Philippe Fabry.

17
AVRIL
2025

JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 2.
Par : Philippe Fabry.

DATE DE
VISIONNAGE
LIBRE
EN AVRIL

TROUBLES DU COMPORTEMENT (ENFANTS EN SOUFFRANCE, PROFESSIONNELS DÉMUNIS)

DISTANCIÉL

> Troubles du comportement : repères de connaissance et de compréhension des liens entre besoins fondamentaux, insécurité émotionnelle, systèmes d'attachement et troubles du comportement. Présentation d'exemples concrets de professionnels ayant fait évoluer leur pratique à la lumière de la théorie de l'attachement avec des résultats probants, mais aussi d'initiatives de coopération particulièrement abouties pour s'adapter au mieux aux situations les plus complexes.

Intervenants : Catherine Claveau-Milanetto, Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Dr Anne Raynaud...

LE MANAGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

PRÉSENTIEL

13
MAI
2025

> La Fonction du manager : élaboration, gestion et conduite d'un projet.
> Recruter et accompagner un agent/salarié dans son parcours professionnel.
Intervenant : Mohamed L'Houssni*, Philippe Fabry.

14
MAI
2025

> Accompagner l'usure professionnelle, redonner du sens au projet collectif.
Intervenant : Thierry Arnoux.

15
MAI
2025

JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP) DU MODULE 2.
Par : Philippe Fabry.

ACCUEIL ET RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS VICTIMES : LES PRINCIPALES BALISES

DISTANCIÉL

22
MAI
2025

> Les bases de l'accueil de la parole d'un enfant victime qui se dévoile : mise en contexte et définition des périmètres respectifs de l'accueil et du recueil de la parole des enfants victimes.
> Les bases du recueil de la parole d'un enfant victime lors d'une audition. L'Intérêt du recueil de la parole - Le processus du recueil de la parole : dans quel cadre ? avec quelles techniques, quels outils, quelle posture pour l'enquêteur ?
Intervenants : Magalie Carcel, Cécile Peronnet. Coordination pédagogique : Karine Senghor.

4 ET 5
JUIN
2025

> Bilan d'acquisition des compétences.
> Présentation de l'article au jury de certification.

26 ET 27*
JUIN
2025

> Assises de la protection de l'enfance sur les liens d'attachement en protection de l'enfance : mission en lien avec posture de cadre (obligatoire). Exemple : co-animation dans les ateliers - Interviews intervenants pour la page EPE du BPE, rubrique les murs ont des oreilles.
* Dates à confirmer

MODALITÉS D'INSCRIPTION

UNE SÉLECTION, SUR DOSSIER, SERA OPÉRÉE À L'INSCRIPTION SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

Niveau d'entrée : niveau 6 minimum¹ et/ou expérience professionnelle de trois ans minimum.

Poste occupé : cette formation est réservée aux professionnels en situation d'encadrement, en exercice dans la protection de l'enfance, ou ayant un projet d'évolution professionnelle vers un poste d'encadrement.

Des dérogations peuvent être établies pour des cadres hors secteur, mais dont les fonctions sont en lien avec des services de protection de l'enfance (justice, police, santé, etc.). La demande de dérogation est faite sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Les places étant limitées les dossiers seront étudiés au cas par cas. La lettre de motivation étant déterminante elle pourra exceptionnellement être complétée par un entretien personnel.

S'INSCRIRE

Complétez le formulaire (page suivante) et joignez les pièces ci-dessous :

- 1 - une photo d'identité (merci d'indiquer vos nom et prénom au verso)
- 2 - une photocopie de vos diplômes et de votre carte d'identité
- 3 - votre CV
- 4 - votre lettre de motivation
- 5 - votre bulletin d'inscription validé et signé par votre employeur

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

**L'Action Sociale
(École de la Protection de l'Enfance)
11 bis rue de la Planche 75007 Paris**

Suite à votre inscription et dès que nous l'aurons validée, nous établirons une convention de formation que nous transmettrons à votre employeur. Tarif et conditions générales de vente page suivante.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 octobre 2024

Le cursus de l'École de la Protection de l'Enfance, comme ses autres formations, est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com

ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SARL L'ACTION SOCIALE)

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

PROGRAMME ET INSCRIPTION : www.ecoleprotectionenfance.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris

MODALITÉS DE PAIEMENT ET CGV

TARIF DE LA FORMATION : 4950 € - PRISE EN CHARGE OPCO POSSIBLE

Dates : 205 heures réparties sur la période du 12 novembre 2024 au 28 juin 2025

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation, productrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11753620475.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Les courriers doivent être adressés à l'adresse suivante : **L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris**

Numéro de Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

PRIVILÉGIEZ LE MODE DE PAIEMENT PAR VIREMENT - SI Chèques à libeller à l'ordre de L'Action Sociale

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte : 00010099563/Clé RIB : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription au cursus est de 4950 euros nets (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI), qui devront être réglés en trois fois à réception de 3 factures de 1650 € nets en décembre, en mars et en juin.

La formule tout en distanciel peut être acceptée très exceptionnellement (stagiaires ultra-marins par exemple), au même tarif, de 4950 € nets. Nous consulter.

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription. **Annulation :** Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 20 jours ouvrés avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 20 jours ouvrés avant le début du cursus entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du cursus, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation. **Toute réclamation doit être adressée par écrit et par mail à secretariat@ecoleprotectionenfance.com et recevra une première réponse par retour de mail dans les 7 jours ouvrés.** Dans l'hypothèse où le contexte ne permettrait pas de former une promotion de plus de 10 stagiaires, l'Action Sociale se réserve le droit d'annuler la formation avant son démarrage et en informera au plus vite les candidats ou inscrits et leurs employeurs.

L'Action Sociale est certifiée Qualiopi au titre de la catégorie : actions de formation (Certificat N° B02607 émis le 29/11/2021 téléchargeable sur www.ecoleprotectionenfance.com).

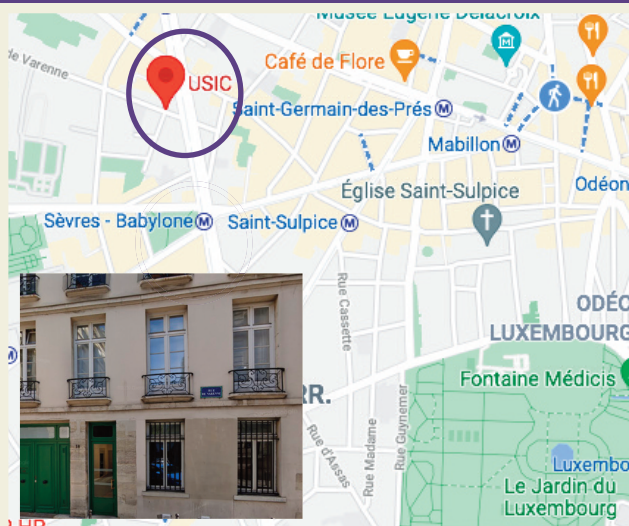
INFORMATIONS PRATIQUES

Pour répondre aux contraintes actuelles sur le terrain rendant difficiles les éloignements sur plusieurs jours, la formation est délivrée en présentiel (3 jours/mois) pour les Blocs 1 et 3 et en distanciel pour le bloc 2 (via Zoom).

En présentiel le cursus se déroule intégralement dans les locaux de l'USIC : 18 rue de Varenne, 75007 Paris

Les locaux que nous louons à l'USIC sont agréables et très centraux: situés à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne dans le quartier des ministères, à 5 minutes à pied des musées d'Orsay et Rodin, ou du quartier Saint-Germain-des-Prés. Ils sont très accessibles à partir des gares par le métro (lignes 10 ou 12 : arrêt station Sèvres-Babylone >> sortie Raspail).

Le Cursus est accessible aux personnes en situation de handicap.
Référente : Florence Barbier : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail: florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com



ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SARL L'ACTION SOCIALE)

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

PROGRAMME ET INSCRIPTION : www.ecoleprotectionenfance.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris

PLUS
D'INFOS

Bulletin d'inscription 2024 - 2025

Cursus Responsable d'Equipe en Protection de l'Enfance

À renvoyer sous enveloppe avec tous les éléments mentionnés en page antérieure à l'adresse suivante

L'Action Sociale (École de la Protection de l'Enfance) - 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris

ou par mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

CANDIDAT

TRES IMPORTANT

Remplir INFORMATIQUEMENT (au clavier) ce bulletin. **Tout remplissage manuscrit sera refusé en raison du risque d'erreurs de saisie.**

Si vous n'y parvenez pas dans ce PDF, transmettez-nous directement dans votre mail toutes les informations demandées concernant le candidat, l'adresse de facturation, le responsable de formation.

M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Etablissement.....

Fonction.....

Service.....

Téléphone (portable de préférence).....

Mail.....

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme.....

Adresse.....

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom.....

Prénom.....

Service.....

Téléphone.....

Mail.....

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat